

DECRET N°73-218 du 11 juillet 1973

portant désignation de Ministres
intérimaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et le Décret N° 73-121 du 30 Mars 1973, qui l'a mo-
difié ;
VU le Décret N° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement, et le Décret n° 73-17 du
19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Du 11 au 12 Juillet 1973 :

- le Capitaine Nestor BEHETON, Ministre des Transports, Postes et Télécommunications est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine Michel AIKPE, et du Capitaine Janvier ASSOGBA.
- le Chef de Bataillon Pierre KOFFI, Ministre de l'Information et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 juillet 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU
IAA-DCCT-IGF-Gde. Ch. JORD-CNI 6
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Ministères 11.